



Strasbourg, 14 novembre 2014

GEC(2014)15

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
(GEC)**

**Participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision
politique et publique :
révision du questionnaire pour le 3^e cycle de suivi de la mise en œuvre de la
Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres**

Commentaires des Etats membres

Introduction

Lors de sa réunion d'avril 2014, la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC) a demandé au Secrétariat de mettre à jour et de développer le questionnaire de 2008 en vue de lancer le troisième cycle de suivi de la mise en œuvre par les Etats membres de la Recommandation Rec(2003)3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. Une note proposant de nouveaux indicateurs qualitatifs et quantitatifs suggérés par la GEC a été diffusée en amont de la 2^e réunion des points de contact nationaux (NFP) et a fait l'objet de discussions au cours de celle-ci (Helsinki, 10 octobre 2014).

Au cours des discussions, les NFP ont insisté sur l'importance de disposer de données comparables avec celles des précédents cycles de suivi. Ils ont reconnu que des questions détaillées portant notamment sur le pourcentage de candidats aux élections législatives issus de l'immigration ou d'une minorité ethnique, ou les questions adressées aux partis politiques pourraient avoir comme résultat un questionnaire long et compliqué. Le Secrétariat a informé les NFP que certaines des questions qu'il est proposé d'ajouter au questionnaire concernent des thèmes abordés par la Recommandation (2003)3, tels que les médias, les partenaires sociaux et les conseils d'administration de sociétés. D'autres questions ont proposées au cours de discussions tenues lors de la réunion de la GEC en avril 2014, mais ne sont pas abordées par la Recommandation (par exemple, les forces de sécurité, l'armée et les universités). Les NFP ont indiqué leur préférence pour un questionnaire restant relativement court et axé sur le texte de la Recommandation. En raison de contraintes de temps, les NFP ont été invités à présenter leurs commentaires supplémentaires par écrit avant le 31 octobre 2014.

Les commentaires reçus sont présentés ci-après aux fins d'examen par la GEC lors de sa prochaine réunion, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2014.

ALLEMAGNE

Nous souhaitons faire part de notre inquiétude face au nombre excessif de questions et à l'obligation d'y répondre. L'Allemagne est un Etat fédéral composé de 16 länder et un grand nombre des propositions relatives à des données supplémentaires demanderait un effort considérable de la part de chaque land pour les collecter. Nous sommes convaincus qu'il est très important d'améliorer les statistiques dans ce domaine et nous proposons donc pour cela de prendre appui sur les données déjà disponibles dans un autre contexte. En outre, nous souhaiterions recommander de donner la priorité à des domaines et à des questions directement abordés dans la Recommandation.

Vous trouverez ci-après deux exemples illustrant les commentaires ci-dessus :

« Quel est le pourcentage de femmes parmi les élus de ce parti au niveau local » (juste après l'élection) : les données nationales concernant le pourcentage de femmes apparaissant sur une liste électorale ou titulaires d'un mandat n'existent qu'à l'échelle du pays et ne sont pas disponibles au niveau local. L'entité en charge de la collecte de ces données est le land et son bureau des statistiques. Chaque land gère cette tâche à sa propre manière. Actuellement, le Ministère fédéral est en contact avec l'ensemble des länder afin de rassembler des données plus homogènes pour les futures élections.

Il est difficile de répondre à la question relative à la médiation dans le contexte allemand, où des médiateurs existent dans différents domaines (par exemple, Commissaire aux forces armées, médiateurs au niveau de chaque land, et médiateurs pour les questions suivantes : protection de l'enfance et de la jeunesse, assurances (en particulier assurances santé et soins), banque (finance), presse).

GRÈCE

Nous pensons qu'il doit être concis et porter uniquement sur les questions abordées dans la Recommandation et celles qui en découlent de manière explicite. Concernant les questions supplémentaires visant à suivre plus largement le contenu de la Recommandation, nous sommes d'accord sur plusieurs des thèmes cités dans la Note sur la révision de la Recommandation, ceux des partenaires sociaux (liste indicative très courte), des universités (les deux plus importantes), de l'armée et de la police. Concernant les conseils d'administration d'entreprises, la collecte des données correspondantes serait très difficile, mais toutefois envisageable s'il est possible de sélectionner, par exemple, les cinq plus grosses entreprises du pays. En outre, le calendrier post-élections nous satisfait car il sera plus précis et donnera une image claire de la situation. Pour ce qui est des autres propositions contenues dans la Note, nous les trouvons toutes acceptables à l'exception de celle relative au secteur des médias. En Grèce, la majorité des organismes de radiodiffusion (télévision, radios et agences de presse) sont des sociétés privées. Par conséquent, le résultat obtenu ne sera pas représentatif si l'on prend en compte uniquement les radios ou les chaînes de télévision possédées par l'Etat. Nous pourrions peut-être discuter de la possibilité de collecter les données relatives aux deux ou trois chaînes de télévision et stations de radios les plus populaires.

MALTE

Pour ce qui concerne la Note sur la révision de la Recommandation sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décisions politique et publique, la Commission nationale pour la promotion de l'égalité souhaiterait mettre en avant un certain nombre de suggestions relatives au questionnaire proposé. Si toutes les nouvelles questions sont assurément pertinentes pour ce qui est de la question des femmes jouant un rôle dans la prise de décisions, certaines semblent demander trop d'informations détaillées et de processus particuliers. Des sections pourraient être modifiées, comme expliqué ci-après.

1) *La nouvelle section portant sur les partis politiques exigerait de répondre à 27 questions pour chaque parti politique représenté au sein des organes législatifs. Cela se traduirait par une charge administrative plus lourde pour les Etats membres, en particulier ceux dotés d'un parlement multiparti. Les réponses à ces questions fourniraient un grand nombre de détails sur la structure de chaque parti et les procédures qu'il applique. Nous ne remettons pas en question l'intérêt et la pertinence de cette démarche, mais il nous semble qu'elle ne ferait que générer des volumes considérables de données sur les partis politiques partout en Europe sans pour autant donner une vue d'ensemble de la situation rencontrée dans chaque pays en matière d'égalité. Par exemple, à l'échelle nationale, les informations recueillies pour les questions 9 à 13 sur les femmes élues seraient déjà données dans la partie sur le pouvoir législatif. C'est pourquoi la Commission nationale pour la promotion de l'égalité suggère que les questions suivantes soient laissées dans la section sur les partis politiques : 1, 2, 3, 4, 8 et 18 à 27.*

2) *Deux nouvelles sections portent sur la police et l'armée. Nous suggérons de laisser les questions 3, 7 et 8 dans la section sur les forces de police nationale et les questions 7, 11 et 12 dans la section relative à l'armée, puisqu'elles demandent des informations concernant la prise de décisions au sein de ces organes.*

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

La République de Moldova a examiné le questionnaire de 2008 (Recommandation REC(2003)3 du Conseil de l'Europe sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique) et la Note sur la révision de la Recommandation REC(2003)3 sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique établie par Tania Verge, pour lesquels elle a proposé les idées suivantes aux fins d'amélioration des deux documents.

1. *Concernant le pouvoir exécutif, nous devrions mentionner non seulement des ministères, mais aussi des agences nationales/des services et offices nationaux chargés de certaines tâches liées à des domaines dans lesquels ils sont spécialisés et sont habilités à prendre des décisions importantes.*

(Pouvoir exécutif)

Agences nationales

• *Parmi les membres des agences nationales/des services et offices nationaux, combien sont des femmes ? ____ Des hommes ? ____*

2. Dans la partie du document établi par Tania Verge concernant le pouvoir judiciaire, nous proposons de prendre en compte les questions suivantes, fondées sur des éléments concrets. Il convient de préciser la proportion d'hommes et de femmes non seulement au sein de la Cour constitutionnelle, mais également au sein d'autres institutions décisionnelles telles que le Conseil supérieur de la magistrature, chargé de contrôler l'activité des juges ; les tribunaux locaux, dont les présidents ont un pouvoir décisionnel au niveau de la structure judiciaire nationale et ont une grande influence sur la répartition des affaires, et la Cour des comptes, au sein de laquelle le président et d'autres membres élus ont le droit d'assumer la responsabilité de décisions prises collectivement.

Dans la partie sur le procureur général, une question supplémentaire pourrait être posée, comme dans le cas des juges avec une instance auto-administrée habilitée à effectuer des contrôles dans ce domaine.

(Pouvoir judiciaire)

Conseil supérieur de la magistrature

- Combien de membres du Conseil supérieur de la magistrature sont des femmes ? ___ Des hommes ? ___

Tribunaux locaux

- Combien de présidents de tribunaux locaux sont des femmes ? ___ Des hommes ? ___

Cour des comptes

- Combien de membres de la Cour des comptes sont des femmes ? ___ Des hommes ? ___

Procureur général

- Combien de membres du Conseil supérieur des procureurs sont des femmes ? ___ Des hommes ? ___

3. Dans la partie relative à l'élargissement du questionnaire de 2008 à d'autres domaines, des questions pourraient être ajoutées concernant d'autres institutions, sur la base de certains éléments.

a. Après avoir analysé le pouvoir judiciaire et le système législatif d'autres pays, nous constatons qu'il existe des tribunaux spécialisés dans différents domaines. Nous proposons d'ajouter à la liste les tribunaux militaires spécialisés, ce qui permettrait de se rendre compte de l'indice d'égalité des genres. Selon les pays, ces tribunaux représentent soit pouvoir judiciaire, soit les forces de sécurité.

(Forces de sécurité)

Armée

Tribunaux militaires spécialisés

- Combien de membres des tribunaux militaires spécialisés sont des femmes ? ___ Des hommes ? ___

b. Afin d'améliorer le questionnaire de 2008, nous proposons d'analyser la proportion d'hommes et de femmes professeurs dans les universités, ce qui nous permettrait de connaître la tendance dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Société

Universités

- Combien de membres de conseils universitaires sont des femmes ? ___ Des hommes ? ___
- Combien de professeurs d'université sont des femmes ? ___ Des hommes ? ___

c. Compte tenu des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant l'article (8) (« Représentants internationaux »), nous proposons d'ajouter une question portant sur le nombre de femmes et d'hommes qui sont membres d'instances supérieures d'ONG, voire président(e)s d'ONG. Ces statistiques fourniront des informations concernant leur participation à la prise de décision dans le contexte d'activités sociales.

ONG (nationales/internationales)

- Combien de président(e)s d'ONG (nationales/internationales) sont des femmes ? ___ Des hommes ? ___
- Combien de membres d'instances d'ONG (nationales/internationales) sont des femmes ? ___ Des hommes ? ___

d. Nous proposons également d'analyser l'indice de participation des femmes et des hommes aux institutions de défense des droits des employés et des employeurs, en dessinant une vue d'ensemble de la tendance au sein des instances décisionnelles en matière de concertation sociale. Il pourrait être nécessaire d'inclure certaines questions concernant les syndicats, les organisations patronales et les conseils économiques et sociaux nationaux. La proportion hommes/femmes au sein des syndicats d'avocats et des commissions électorales (dispositif électoral et équipes) pourrait également faire l'objet d'une partie supplémentaire.

SERBIE

Comme convenu lors de notre dernière réunion à Helsinki, veuillez trouver ci-dessous nos commentaires concernant la proposition de révision du questionnaire de 2008.

- 1) Règles sur les quotas - proposition : Existe-t-il une règle spécifiant que les élus nationaux et/ou locaux ne peuvent être remplacés pendant leur mandat que par une personne du même sexe ?
- 2) Partis politiques - trop long. Néanmoins, j'ai une proposition à faire concernant les plans d'action des partis politiques visant à équilibrer la proportion des femmes et des hommes parmi leurs membres et au sein de leurs instances dirigeantes. Dans la loi serbe sur l'égalité des genres, il est stipulé que les partis politiques doivent, tous les quatre ans, adopter des mesures spéciales pour favoriser la parité hommes-femmes au sein de leurs instances et parmi leurs candidats à des postes de parlementaires et de conseillers (Art.35(2)). En outre, tous les partis doivent publier leurs plans d'action contenant ces mesures spéciales sur leur site Internet officiel, et ceux dont les candidats ont été élus comme députés ou conseillers doivent par ailleurs présenter ces plans d'action à la Commission pour l'égalité des genres du Parlement national (Art.35(4)). Par conséquent, vous pourriez inclure un point pour les pays où cette obligation des partis politiques de publier leurs plans d'action existe.
- 3) Société/partenaires sociaux - ce chapitre concerne les syndicats (sujet très important, car il relève non seulement du droit, mais aussi de l'économie/de l'emploi), mais il ne représente qu'une toute petite partie du questionnaire. Elle devrait être élargie par des questions plus détaillées. Nous pourrions en discuter lors de la prochaine réunion.